

PROGRAMME DE FORMATION

L'animal en institution (secteurs handicap, social, éducatif)

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social et éducatif souhaitant travailler un projet d'intégration d'un animal en institution.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Décrire les bases théoriques de la relation de l'homme avec l'animal.

Identifier l'apport thérapeutique de l'animal.

Analyser de quelle manière la présence de l'animal peut être envisagée en institution.

Programme

Apports théoriques sur la relation animale :

- L'histoire des rapports entre l'homme et l'animal.
- Notions d'éthologie.
- Les apports de la relation en institution.

Expériences actuelles en relation avec l'animal dans des institutions.

Les limites de la relation :

- Les abus de la relation.
- Les droits de l'animal, le devoir des hommes.

Quel type d'animal avec quels publics ?

Réglementation en institution.

Les blocages à la présence d'animaux en institutions.

Projets institutionnels autour de la relation avec l'animal.

Travail à partir d'un protocole d'observation à visée thérapeutique.

Selon les possibilités d'accueil, la visite d'un lieu pédagogique avec des animaux pourra être organisée.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Etude de cas. Travaux en sous-groupes. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.